

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

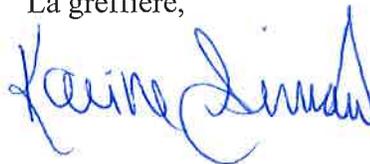
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Montmagny tiendra une séance extraordinaire le lundi 20 décembre 2021, à 19 h, en la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, à Montmagny, pour adopter le budget de l'année 2022 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Les délibérations du conseil, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations et sur le budget. En ce qui concerne la période de questions de cette séance, les citoyens sont invités à poser leurs questions par le biais du formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ville.montmagny.qc.ca/fr/ville/vie-democratique/seances-du-conseil/>.

Fait à Montmagny, ce dixième jour du mois de décembre 2021.

La greffière,



Karine Simard, avocate